

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### AXA WF Emerging Markets Responsible Equity QI E Capitalisation EUR

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A., filiale du Groupe AXA IM

ISIN LU0327690391

Site Internet: <https://www.axa-im.lu>

Appelez le +33 (0) 1 44 45 85 65 pour plus d'informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est responsable de la supervision d'AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. en lien avec le présent Document d'informations clés.

Ce Produit est agréé au Luxembourg conformément à la Directive OPCVM.

**Date de production du document d'informations clés:** 26/03/2024

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Le Produit est une classe d'actions du Compartiment «AXA World Funds - Emerging Markets Responsible Equity QI» (le Compartiment) qui fait partie de la SICAV «AXA World Funds» (la «Société»).

### Durée

Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans et pourrait être liquidé dans les conditions indiquées dans les statuts de la société.

### Objectifs

#### Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à obtenir un rendement du capital à long terme en USD supérieur à celui de l'indice MSCI Emerging Markets Total Return Net (l'«Indice de référence»), en investissant dans les actions de sociétés domiciliées ou exerçant une part prépondérante de leur activité dans des pays émergents, et en appliquant une approche ESG.

#### Politique d'investissement

Le Compartiment est géré de manière active afin de saisir les opportunités offertes par les actions de marchés émergents du monde entier, en investissant essentiellement dans les actions de sociétés faisant partie de l'univers de l'Indice de référence. L'univers d'investissement peut s'étendre aux actions cotées dans des pays de l'Indice de référence qui ne font pas partie de l'Indice de référence. Dans le cadre du processus d'investissement, le Gestionnaire Financier bénéficie d'un large pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille du Compartiment et peut prendre, sur la base de ses convictions d'investissement, d'importantes positions surpondérées et sous-pondérées sur les pays, les secteurs et les sociétés par rapport à la composition de l'Indice de Référence et/ou exposer le Compartiment à des sociétés, des pays ou des secteurs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de Référence, bien que les composants de l'Indice de Référence soient généralement représentatifs du portefeuille du Compartiment. Ainsi, l'écart avec l'Indice de Référence pourra s'avérer significatif.

Les décisions d'investissement se basent à la fois sur une analyse macroéconomique, sectorielle et des sociétés qui tient compte de facteurs financiers et extra-financiers.

Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement global des sociétés.

Le Compartiment investit :

- au moins deux tiers de son actif dans des actions et des instruments assimilés émis par des sociétés domiciliées ou exerçant une part prépondérante de leur activité dans les pays de l'Indice de référence. Le Compartiment peut investir dans des titres de participation de sociétés de toute capitalisation boursière (y compris de sociétés à petite et moyenne capitalisation).
- au maximum un tiers dans des instruments du marché monétaire.

Des produits dérivés peuvent être utilisés aux fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales, de gouvernance et/ou sociales (ESG) en investissant dans des titres de sociétés qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques en matière d'ESG. En premier lieu, le Compartiment est tenu d'appliquer à tout moment la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique en matière de normes ESG d'AXA IM (Politiques et rapports de durabilité (<https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>)) et une approche d'«amélioration des indicateurs extra-financiers», à l'aide de l'indicateur extra-financier Intensité carbone, et vise à surperformer cet indicateur d'au moins 30 % par rapport à l'Indice de référence. Le Compartiment

vise également à surperformer les scores d'intensité hydrique et ESG par rapport à son Indice de référence, comme décrit plus en détail dans l'Annexe SFDR du Compartiment. Le Compartiment utilise un processus quantitatif exclusif conçu pour identifier les facteurs fondamentaux de risque et de rendement tout en cherchant à améliorer significativement le profil ESG du Compartiment par rapport à celui de l'Indice de Référence.

À titre d'exemple, les critères ESG peuvent être l'empreinte carbone et/ou la consommation d'eau pour la dimension environnementale, la santé, la sécurité, la gestion des ressources humaines et l'égalité des sexes pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération pour la partie gouvernance. Les données ESG utilisées reposent sur des méthodes s'appuyant en partie sur des données de tiers et, dans certains cas, sont développées en interne, sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps. L'absence d'harmonisation des définitions peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies utilisant des critères ESG et le reporting ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles qui incluent des critères de développement durable peuvent employer des données qui semblent similaires, mais qui doivent être distinguées, car leur méthode de calcul est susceptible d'être différente. Les différentes méthodologies ESG d'AXA IM décrites dans ce document pourront évoluer à l'avenir pour prendre en compte l'éventuelle amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, les éventuelles évolutions de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes, entre autres.

Le Compartiment est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

#### Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Cap), il n'y a pas de distribution de dividende.

#### Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 5 ans.

#### Souscription et Rachat

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert tout Jour de Valorisation au plus tard à 15 h (heure du Luxembourg). Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur Liquidative calculée le Jour de Valorisation suivant. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des Conseillers Financiers ou des distributeurs.

La Valeur Liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

#### Investisseurs de détail visés

Le compartiment s'adresse aux investisseurs particuliers qui n'ont pas les connaissances financières ou spécifiques requises pour comprendre le compartiment, mais qui acceptent néanmoins le risque de perte totale du capital investi. Il convient aux clients qui souhaitent faire fructifier leur capital. L'horizon d'investissement recommandé est de 5 ans minimum.

#### Dépôt

State Street Bank International GmbH (Luxembourg Branch)

#### Autres informations

Veuillez vous référer à la section «Autres informations pertinentes» ci-dessous.

### Indicateur de risque



- 10 000 EUR sont investis

|                                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux                    | €168                      | €1 051                     |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1.7%                      | 1.7% chaque année          |

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.68 % avant déduction des coûts et de 3.94 % après déduction des coûts. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (25 EUR). Cette personne vous informera des frais de distribution réels.

Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |                                                                                                                                                                                                                                                               | Si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                    | Nous ne facturons pas de coût d'entrée.                                                                                                                                                                                                                       | €0                        |
| Coûts de sortie                                                   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.                                                                                                                                                                                                      | €0                        |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |                                                                                                                                                                                                                                                               |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.24% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.                                                                                                                                            | €124                      |
| Coûts de transaction                                              | 0.44% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | €44                       |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |                                                                                                                                                                                                                                                               |                           |
| Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)   | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.                                                                                                                                                                                                | €0                        |

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l’argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 5 années

Ce Produit n'a pas de période de détention minimale requise, les 5 ans ont été calculés pour être conformes au délai dont le Produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit des informations sur l'impact des frais au fil du temps. Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section « En quoi consiste ce produit.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations doivent être adressées au Responsable du traitement des réclamations avec les coordonnées du plaignant (nom, poste, coordonnées, numéros de compte concernés et tout autre document pertinent) à l'adresse suivante : AXA World Funds, 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou à l'adresse [complianceux2@axa-im.com](mailto:complianceux2@axa-im.com).

## Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, les rapports semestriels ultérieurs et la dernière Valeur nette d'inventaire auprès de l'Administrateur du Fonds : State Street Bank International GmbH (succursale de Luxembourg) et depuis la page <https://www.axa-im.com/fund-centre>. Ils sont disponibles gratuitement.

Pour plus d'informations sur la performance du produit jusqu'à 10 ans et les calculs précédents de scénarios de performance, veuillez consulter le site Internet : <https://www.axa-im.com/fund-centre>.

Les critères ESG promus par l'OPCVM contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.